PCC Flux 5.03 A

Avis technique - Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une barquette operculée



	GENERALITES	
	Demandeur	SP GROUP
	Date de la demande	Septembre 2021
	Dénomination	NATURTRAY (130)
	Marché	Alimentaire
	Type de produit emballé	aliments
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Film
	Contenance	
	Masse vide	$365 \pm 5 \text{ g/m}2$
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
ш	Corps de l'emballage	papier carton / plastique (PE-EvOH)
A	Système de fermeture	Film plastique (opercule)
	Type d'encre/vernis	-
EMBALLAGE	Type de colle	acrylique
W	COMPOSITION DE LA BARQUETTE	
	Papier-carton	82,54 %
	Plastique	14,92 %
	Aluminium	0 %
ō	Acier	0 %
	Autre	2,54 % (adhésif)
DESCRIPTION DE L'	COMPOSITION DE L'OPERCULE	
SC	Papier-carton	0 %
	Plastique	100 %
	Aluminium	0 %
	Acier	0 %
	Autre	0%
	COMPOSITION DE L'EMBALLAGE	71.00
_	Papier-carton	71,2 %
_	Plastique	26,6 %
_	Aluminium	0%
_	Acier	0%
	Autre Autre	2,2 % (adhésif) eux, non traité pour résistance à l'humidité
	→ Liernem majonialiemeni libre	ou, non traile pour residifice à l'Horrialle
	AVIS REFERENTS	

MD)

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	EMBALLAGE			
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Moyen			
	Vernis	Encre	Colle	
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	-	-	-	
ÉNERGIE DE PULPAGE		Ø		

^{*} en condition minimale d'utilisation

Attention

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après l'avis technique cité en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03 A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

Cet Avis ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au CEREC

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION: PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.

ECO-CONCEPTION: RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande:

- d'utiliser des encres sans dégorgement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,

Avis Technique nº 242B Date de validation: 13/12/2021



^{**} incluant humidité naturelle et liquide résiduel

- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process,

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION

CITEO

Marie DELAFALIZE

—DocuSigned by:

Marie DEUFUUEE
—552CD09B3F764DF...

Christian PICARD

Date de validation: 13/12/2021

